



ETABLISSEMENT DES CADRES NATIONAUX DE LA SANTE PUBLIQUE

Projet de résolution présenté par la délégation de l'Equateur

La Treizième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant :

- a) que l'OMS s'est engagée à réaliser ses objectifs fondamentaux;
 - b) qu'à cette fin il est nécessaire qu'il y ait dans tous les pays un personnel national qualifié dans le domaine de la santé; et
 - c) que pour avoir un personnel de cette qualité sur le plan national il est considéré comme indispensable d'organiser la carrière sanitaire conformément à des systèmes assurant en même temps l'intérêt et la stabilité de l'emploi en vue de susciter une "attitude physique et mentale" tout entière tournée vers la santé publique;
1. DECIDE de recommander aux gouvernements intéressés d'organiser leurs services de santé publique conformément au système de la carrière sanitaire; et
 2. DECIDE de mettre à la disposition des gouvernements qui le demanderont l'assistance que l'OMS est en mesure de fournir dans ce sens.